



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2022/46

Date d'envoi de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 1er décembre 2022, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, M. LECLERC, Mme PERRIN, M. TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAMY, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT

Absents M. ANDRZEJEWSKI, Mme PARENT, Mme KLINGELSchMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 3

Votants : 26

Absents : 3

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Aurélien FOUGERE est désigné comme secrétaire de séance.

Tarifs de location des salles municipales

Rapporteur : M. CHOTARD

Les tarifs des locations de salles municipales à Genay n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services municipaux.

Il est rappelé également que les tarifs proposés sont applicables aux locations par des particuliers, les associations ganathaines pouvant bénéficier de mise à disposition gratuite des équipements municipaux par le biais de conventions.

Afin de les ajuster aux réalités des frais de fonctionnement et de les mettre en cohérence avec l'évolution générale des prix à la consommation depuis la dernière modification des tarifs, il est proposé de les faire évoluer de la façon suivante.

	Tarifs depuis le 1 ^{er} janvier 2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Salle Saint-Exupéry		
Vins d'honneur et apéritifs	115€	133€
1 journée	165€	191€
1 journée + 1 nuit	275€	320€
2 jours consécutifs	385€	445€
Utilisation de la cuisine lors des occupations gratuites	75€	87€
Espace Augustin Burlet		
Occupation de 8h à 22h	102€	118€
Occupation de 11h à 17h	62€	72€
Occupation de 17h à 22h	62€	72€
Forfait de 3h	36€	42€
Pavillon de Rancé		
Matinée 8h-12h	90€	105€
Après-midi 12h-20h	90€	105€
Halle du Franc-Lyonnais		
Matinée 8h-12h	90€	105€
Après-midi 12h-22h	90€	105€

Après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE les tarifs de location des salles tels qu'indiqués dans la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 5 décembre 2022

- publication sur le site internet de la Ville le 5 décembre 2022